

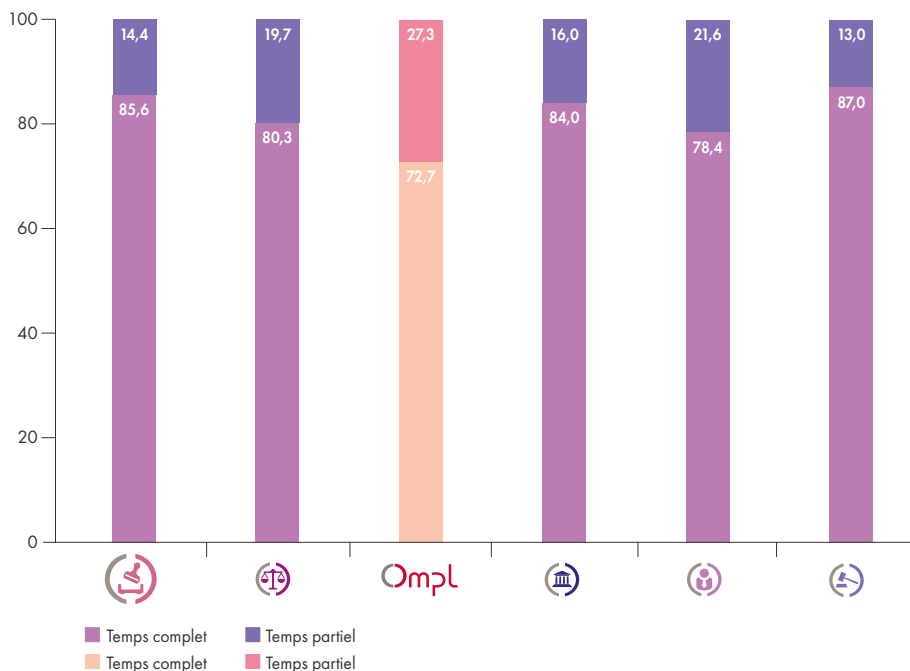
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE TEMPS COMPLET

- Au sein de la branche, près de 9/10e des salariés travaillent à temps complet (85,6 %). Cette proportion est élevée par rapport à celle observée dans l'ensemble du champ privé de l'économie nationale hors intérim (82,2 % en 2021 selon l'INSEE). En outre, elle est supérieure à la moyenne du secteur (80,3 %).
- Au niveau du secteur, la répartition des temps de travail est assez différente de celle de la branche. En effet, les contrats à temps complet sont moins fréquents (- 5,3 points) et inversement pour le temps partiel.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



Secteur juridique

Branche professionnelle



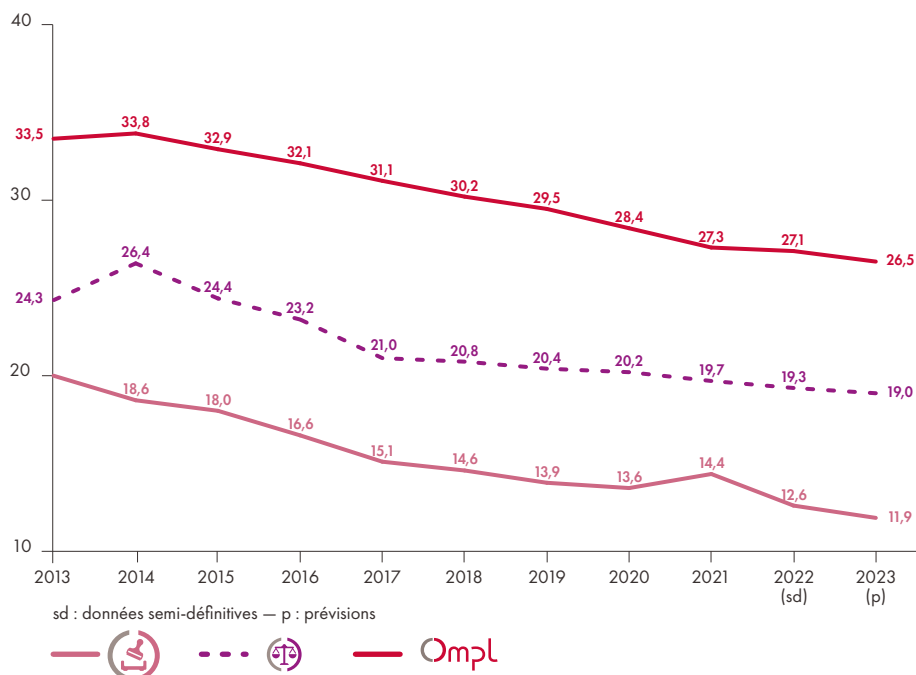
Études d'huissiers de justice



REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2013, les données montrent que le taux de salariés à temps partiel tend à reculer jusqu'en 2021. Il diminue de - 5,6 points.
- Les prévisions pour les années 2022 à 2023 anticipent le maintien de cette tendance.
- Sur l'ensemble de la période (2013 à 2023), la part des contrats à temps partiel au sein de la branche diminue plus fortement (- 8,1 points) que celle du secteur (- 5,3 points).

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



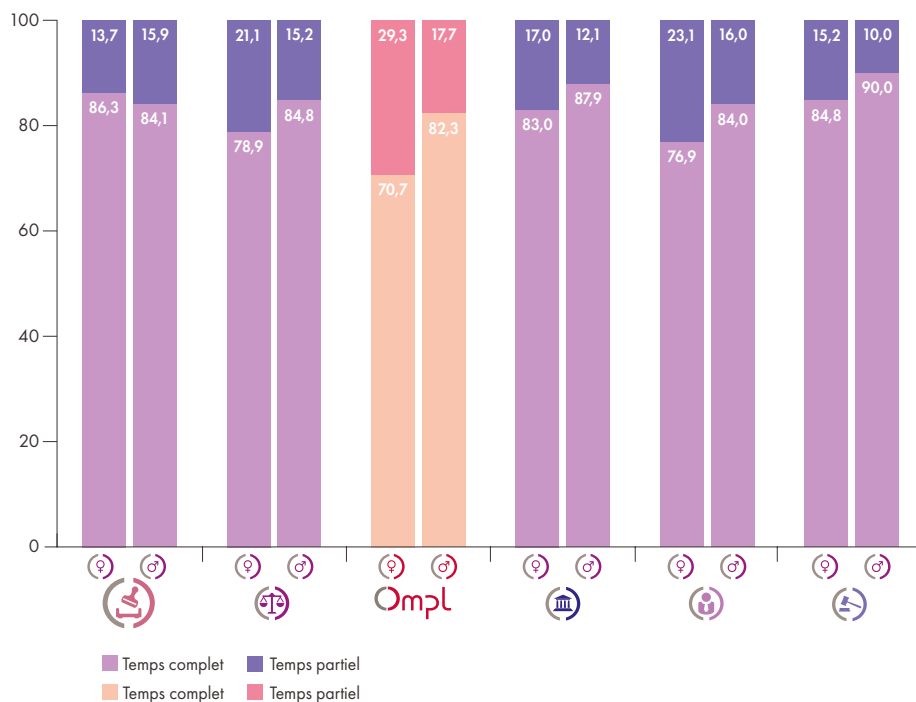
Sources : Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



FÉMINISATION DES TEMPS COMPLETS

- Dans la branche, les femmes travaillent un peu plus souvent à temps complet que les hommes. Elles sont 86,3 % dans ce cas, soit un différentiel de + 2,2 points par rapport aux hommes.
- Au niveau du secteur, la fréquence des contrats à temps complet est nettement moins marquée pour les femmes. Elles sont 78,9 % à travailler dans le cadre de ce type de contrat. Le différentiel entre les genres est beaucoup plus important que celui de la branche. La proportion de contrats à temps complet est inférieure de - 5,9 points chez les femmes.

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL

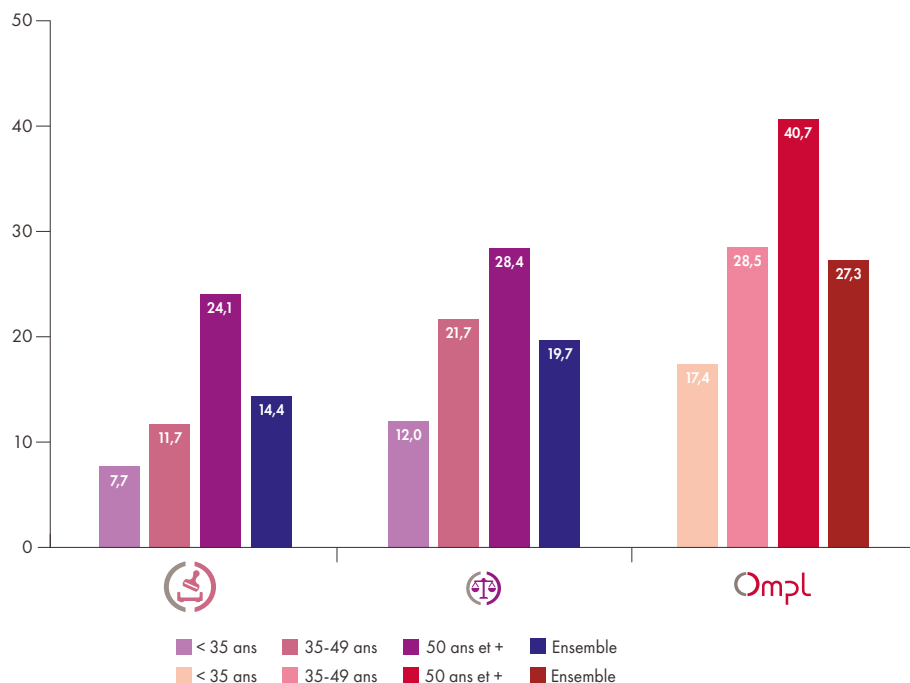
- Dans la branche, le temps partiel concerne un quart des salariés de 50 ans et plus (24,1 %).

Cette proportion est supérieure de + 12,4 points à celle de la classe d'âge intermédiaire (11,7 %) et beaucoup plus marquée que celle des salariés de moins de 35 ans (7,7 %).

Le différentiel entre les deux tranches d'âge les plus éloignées est de 16,4 points.

- Au niveau du secteur, la répartition entre les tranches d'âge est différente de celle de la branche : les écarts observés excèdent systématiquement trois points.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



OUVRIERS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

- Au niveau de la branche, le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (60,3 %).

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres (13,1 %).

- Au niveau du secteur, le temps partiel est surreprésenté chez les ouvriers (58,3 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Branche (%)	Secteur (%)	Ompl (%)
Cadres	13,1	12,9	28,0
Professions intermédiaires	14,7	17,1	22,0
Employés	14,5	19,6	28,0
Ouvriers	60,3	58,3	54,2
Ensemble	14,4	19,7	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

En 2021, la part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :

- maximale pour la Corse (22,5 %) ;
- minimale pour l'Île-de-France (8,3 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	16,3	23,2	31,3
Bourgogne-Franche-Comté	17,9	24,6	31,9
Bretagne	12,0	17,1	28,4
Centre-Val de Loire	15,0	19,9	26,9
Corse	22,5	27,5	24,9
DOM regroupés	11,4	19,3	22,2
Grand Est	18,8	20,9	31,7
Hauts-de-France	12,3	21,3	30,3
Île-de-France	8,3	14,4	20,5
Normandie	17,2	24,2	27,8
Nouvelle-Aquitaine	13,3	24,4	26,6
Occitanie	21,1	25,1	30,0
Pays de la Loire	21,2	23,3	28,9
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14,3	23,7	28,2
Ensemble	14,4	19,7	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.